



MC ARLES

LES EFFORTS PAYENT

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES s'est acharnée à le répéter, à le tracter, toujours présente et bien souvent seule face à notre administration lors des réunions, des visites de la DAP, des visites de la DI : Le QSI n'est plus !

L'UFAP UNSa Justice MC ARLES n'a jamais baissé les bras ou faibli dans ses revendications, celle de faire de **ce quartier un véritable atout** sur notre établissement et non un **QI déguisé** complètement **dévoqué de ses fonctions initiales**.

Nous avons toujours été à l'écoute des revendications des personnels qui y travaillent, surveillants, gradés, et officiers. **Ces professionnels, par leur persévérance, leur volonté et leur engagement méritent mieux qu'un QSI tel qu'il est actuellement.**

Jeudi 12 janvier 2023, l'UFAP UNSa Justice MC Arles a répondu présente à « l'invitation » d'un directeur de la **Direction Interrégionale de Marseille** dans le cadre d'un audit sur le QSI.

Il est appréciable de souligner un échange loin des protocoles habituels où la langue de bois, la retenue, et le « ni oui ni non » politicards font habituellement références. **Et nous vous en remercions.**

Simple constat, le QSI n'est pour l'heure en rien un quartier **Spécifique**. A l'unanimité, notre auditoire a acté que la lettre **S** pour spécifique n'a plus de sens, faisant même des propositions pour le renommer.

L'expertise apportée par l'officier de la DI a conforté nos dires. Cette experte en sécurité nous a fait part des différentes circulaires encadrant la définition des quartiers spécifiques et des moyens sécuritaires y afférent.

Résultat et après analyse, le **QSI n'est pas un quartier spécifique**, il n'est qu'une aile ordinaire ou l'on y trouve des détenus de tous types sans une perspective de réintégration en détention ordinaire pour certains. **Cet état de fait nous empêche d'y apposer des passes-menottes !!**

Pour être totalement transparent et comme il a été **dit à deux reprises lors de cet entretien** par un officier et le secrétaire local de notre organisation, **cette demande n'a toujours eu qu'une finalité : Amener à faire réfléchir notre hiérarchie sur ce qu'est aujourd'hui le QSI !**

L'**UFAP UNSa Justice MC Arles** s'est attachée à rapporter l'ensemble des difficultés de gestion du QSI dont les principales sont :

- Présence de détenus sans perspective de réintégration, amenés à y « **moisir** » un temps indéfini.
- Détenus complètement « **Dingos** », sans les moyens humains et matériels et sans une véritable formation pour leur prise en charge.
- **Gestion sous protocole** équipée de plusieurs détenus sans les moyens sécuritaires suffisants.

Cet ensemble de point non exhaustif place en grande difficulté l'organisation du bâtiment, le plus sensible de notre établissement !

Suite à ces trois points principaux, il nous a été proposé ce que l'**UFAP UNSa Justice MC Arles** attendait : **Une véritable prise de conscience accompagnée d'une volonté de changement.**

Notre DRH présente lors de cette « convocation » nous a suggéré une refonte ambitieuse avec la création d'un véritable secteur, accompagné d'une nouvelle doctrine d'emploi.

Porté par l'**UFAP UNSa Justice MC Arles** pour répondre aux souhaits des personnels, ce nouveau secteur accueillerait des détenus selon trois critères strictes :

- Une **temporalité dans la gestion des détenus** sur secteur et un transfert si impossibilité à réinsérer.
- Un **filtre à l'accès du secteur**, les détenus psy incompatibles à une détention ordinaire non pas vocation à y rentrer.
- **Absence de détenus sous protocole** équipés ou menottage.

L'**UFAP UNSa Justice MC Arles** est prête à soutenir le projet jusqu'au ministère à la seule condition que notre administration accepte un cahier des charges strict et qu'elle évite les erreurs du passé en garantissant la sécurité des personnels.

Pour faire suite à la réponse apportée par Monsieur le Directeur : En effet, les passes menottes sont incompatibles avec le secteur spécifique (comme évoqué plus haut) et pour cause il n'a rien de réellement spécifique, ce qui nous y en empêche.

Mais de toute façon, comme nous l'avons écrit plus haut et répété aux représentants de la DI, un nouveau secteur avec une véritable doctrine n'en nécessite évidemment pas !

Le manque de moyens humains, qu'on le veuille ou non, sera toujours dénoncé !

Nous nous refusons à nous museler pour plaire à notre ministre pour qui nous bénéficions déjà « d'avancées extraordinaires » dans nos conditions de travail et salariale.

De plus, comme évoqué à mainte reprise auprès de la direction interrégionale et locale, notre organigramme de référence est à revoir !

Donc **OUI !!** l'**UFAP UNSa Justice MC Arles** exige encore et toujours une révision de celui-ci et un abondement en personnel. Sauf erreur de notre part la direction a fait de même.

Bien évidemment, nous n'avons **jamais critiqué le travail** des agents. Bien au contraire ! Nous **réclamons une affectation des détenus permettant de valoriser nos missions** comme nous l'avons évoqué à de maintes reprises.

M. le directeur, si votre volonté est de monter les personnels face à notre OS ou son représentant local, sachez que cette manière de faire est plus que discutable et peu flatteuse. D'autant que pour votre information, le secrétaire local que vous nommez, a travaillé lui-même sur le secteur concerné en qualités de référent pendant plusieurs années. Mais passons, le tract ne vise en rien votre personne, mais des années de lacunes de vos prédécesseurs.

Il est aussi dans le rôle d'un syndicat d'informer. Que vous l'acceptiez ou non, **En l'état, le QSI n'est pas un projet ni un cadeau à répercuter sur d'autres structures**, à moins de vouloir les confronter aux mêmes difficultés.

Monsieur le Directeur, nous ne doutons pas de votre investissement au sein de notre structure et nous assumons nos dires. Nous ne sommes pas toujours d'accord, nos objectifs sont différents, mais j'espère que nous **partageons le même but qui est celui de corriger les choses pour le bien être des personnels et de l'établissement.**

Une nouvelle perspective s'offre à nous, avec la création d'un véritable secteur, avec des missions et un cadrage encore jamais connu.

Vous pouvez compter sur vos personnels et leurs représentants pour y porter contribution.

Soyez en convaincu, nous serons enchantés de partager notre réussite aux autres établissements si tel est le cas !

ARLES, le 14 Janvier 2023

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice**